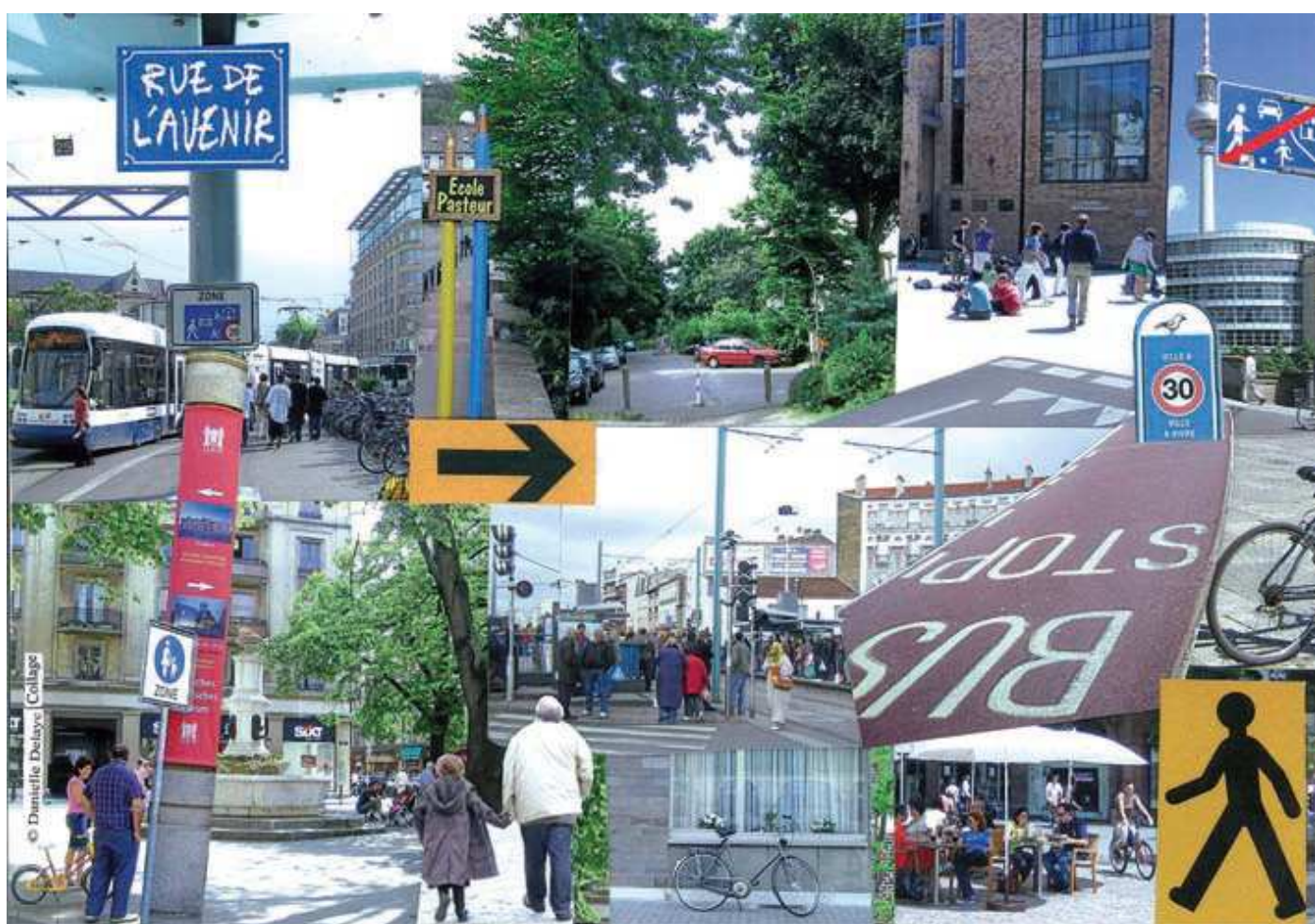


Espace public, Espace à vivre.



Rencontre -14 mars 2013 - RENNES
HOTEL de RENNES METROPOLE

PROGRAMME DE LA JOURNEE

8h 40 - Accueil des participants

9h 15- Ouverture par Monsieur DELAVEAU Maire de Rennes

Introduction : « La ville tout simplement » : Gilbert LIEUTIER Rue de l'Avenir

9H 30- L'ESPACE PUBLIC UN BIEN COMMUN

Pendant presque 50 ans, l'espace public a été au service quasi exclusif, et excessif, de la circulation des véhicules motorisés. Ceux-ci sont utiles en ville, mais seulement dans certains cas et à la condition de ne pas abuser de leur usage. Leur trop forte présence devient une contrainte : trop de bruit, de nuisances, d'insécurité, d'atteintes au paysage urbain, à la propreté de la ville. Par ailleurs, leur stationnement occupe une place excessive dans l'espace public. Or, celui-ci est un bien commun.

En effet les rues, les places, les boulevards, les jardins et les squares, sont par excellence le lieu des échanges, des rencontres et doivent offrir à chacun le bien être qu'il est en droit d'attendre : qualité, convivialité, calme, propreté, sûreté... Si, en centre ville, la question est désormais posée d'un autre équilibre, il apparaît nécessaire d'élargir la réflexion à la ville périphérique et de s'interroger sur les modes de vie qui s'y développent afin d'explorer les liens entre espaces publics, mobilité et périurbanité.

- **Espace public, espace à vivre : Anne FAURE, Rue de l'Avenir**
- **Une nouvelle logique d'aménagement et d'exploitation des espaces publics : Gilles BLANCHARD, CETE de l'OUEST**
- **Espaces publics, mobilités et « Périurbanité » - Bruno LE CORRE, Chargé de mission AUDIAR**

Débat

10h 45 – Pause

11H- LA MOBILITE : OSONS LA « VILLE A 30 »

La mobilité est à garantir pour tous et partout dans la ville, pour tous les modes de déplacements. C'est le besoin réel, besoin de se déplacer et non de « circuler ».

La zone 30, concept issu de « **la rue à vivre** » des Pays-Bas, permet depuis le décret de novembre 1990, d'établir, dans une rue ou un quartier, un meilleur équilibre entre l'ensemble des fonctions urbaines et la circulation automobile, d'offrir de meilleures conditions aux modes actifs (vélo, marche), et d'améliorer la qualité de l'espace urbain. La démarche Code de la Rue, avec le décret du 30 juillet 2008, instaure le principe essentiel du respect du plus faible par le plus fort, la création de la zone de rencontre et des doubles sens cyclables dans les zones 30 et les zones de rencontre.

Il apparaît utile, aujourd'hui, après une multiplication des initiatives (Hambourg, Graz, Berlin, Lorient, Anvers, Renens, Gand, Bruxelles, Fontainebleau, Montreuil, Angers....) de faire le point sur les acquis de la démarche Ville 30 à partir, d'une part, de l'expérience de plusieurs villes en Europe et, d'autre part, de l'accueil fait par les habitants à cette démarche et des enjeux économiques de l'apaisement ainsi donné à nos villes.

- **La démarche ville 30 : Exemples en Europe de démarches innovantes et enseignements : Alain ROUILLER, vice-président Rue de l'Avenir Suisse**
- **Démarche ville à 30km/h, la hiérarchisation des voies, la participation des habitants : Vincent DULONG, Maire Adjoint Ville d'ANGERS**

Débat

- **Table ronde : L'apaisement des villes : un gage de développement ?**
Introduction et animation : Frédéric HERAN, Maître de conférences Université de Lille, avec Vincent DULONG, Adjoint au Maire en charge de la voirie, de la mobilité et des déplacements, Ville d'ANGERS, et Pascale LOGET, Elue Ville de RENNES

13h Déjeuner

14H LA MOBILITE : TRANSPORTS EN COMMUN, MARCHÉ, ET USAGE DU VÉLO

Facilités et sécurisés par une réduction du nombre et de la vitesse des véhicules motorisés, par de nouvelles logiques d'aménagement et d'exploitation des espaces publics, qui résultent de la mise en œuvre des principes de la « ville à 30 », la marche et l'usage du vélo sont des éléments importants d'une politique alternative à la dépendance automobile. Ils constituent des modes actifs. La marche est de plus la première des éco-mobilités. La marche concerne tout le monde : c'est l'unité de base des déplacements. Les conditions de son développement seront examinées.

L'usage du vélo permet une extension dans nos villes du domaine de pertinence des modes actifs. Sa complémentarité avec les transports publics contribue à valoriser l'attractivité et l'efficacité du système de déplacement alternatif à l'usage des modes motorisés individuels. Au-delà d'une valorisation des éléments positifs de ces modes pour les déplacements de proximité, des exemples nous démontrent désormais qu'ils peuvent être pris en considération dans le cadre global de l'organisation des déplacements à l'échelle d'une métropole.

- **L'incendie du pont Mathilde à Rouen : changer ses habitudes c'est possible ! : Jean Paul CAMBERLIN, Rue de l'Avenir**
- **Le Plan Piéton de Strasbourg : Jean Luc MARCHAL Chef de projet Direction de la mobilité et des transports**
- **Retour sur la visite effectuée la veille :**
Espace piéton : La ville apaisée,
Collectif Handicap 35 : Mieux vivre ensemble,
Rayons d'action : usage du vélo à Rennes : premier bilan.

Débat

Schéma intercommunal des déplacements, quel espace public pour les communes de moins de 20 000 habitants ? : Bruno CALVE, Chargé d'études, Rennes Métropole, et Sylvie EPAUD, Maire de Noyal-Chatillon sur Seiche

16h 45 Clôture par Guy JOUHIER,

Vice-président de Rennes Métropole, délégué aux transports et aux infrastructures.

La journée sera animée par Catherine VOURE'H

CONTACTS

RUE DE L'AVENIR : Denis Moreau, vice-président 06 09 01 55 15 denis.moreau@wanadoo.fr

ESPACE PIETON : Eric Laruelle, président claud.vanvalenberg@wanadoo.fr

RAYONS D'ACTION : Helmut Bürklin, président contact@rayonsdaction.org

COLLECTIF HANDICAP 35 : collectif.handicap35@wanadoo.fr

SITES

<http://www.ruedelavenir.com>

<http://www.fubicy.org/>

<http://www.espacepieton.org/>

<http://www.rayonsdaction.org/>

<http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/>

RENSEIGNEMENTS :

Aurélie CEVAER Rue de l'Avenir

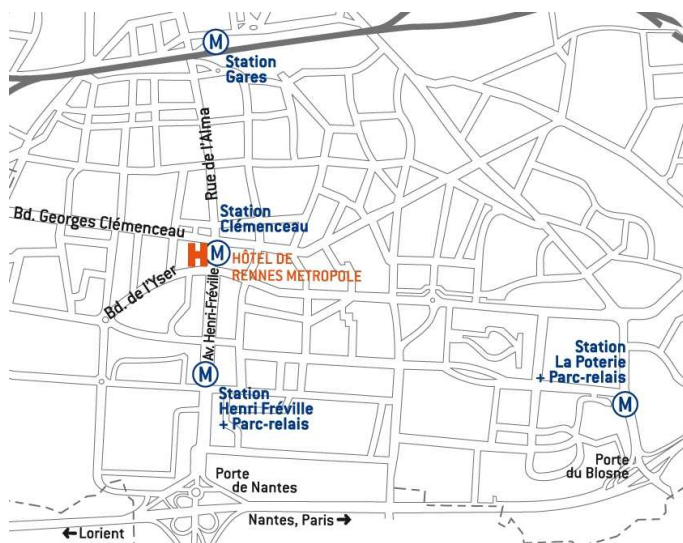
Tel : 06 95 13 03 27

ADRESSE DE LA RENCONTRE :

Hôtel de RENNES Métropole

4 Avenue Henri Fréville, 35207 Rennes Cedex 02,

Métro : Clémenceau (à deux stations de la Gare)



La logique routière n'a aucune raison d'être en ville : la rue n'est pas la route !

L'automobile occupe trop de place dans nos villes. Résidents, enfants et personnes âgées, piétons alertes ou à mobilité réduite, cyclistes et rollers, tous souhaitent aujourd'hui profiter de l'espace public et se déplacer facilement. La rue n'est pas seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie.

L'agglomération de Rennes, Rennes Métropole, est marquée par une approche continue de planification et de solidarité qui a rendu possible la maîtrise du développement urbain, une politique reconnue de l'habitat social et une gestion économe des espaces. L'efficacité du réseau de transports et la qualité des espaces publics sont des éléments majeurs de l'attractivité de Rennes Métropole. L'accessibilité, le confort de chacun et la diffusion des nouvelles règles du Code de la Rue deviennent des objectifs communs.

Mais Rennes Métropole souhaite progresser encore en faveur d'une mobilité choisie.

Quelles en seront les nouvelles étapes ? Quelles orientations donneront les collectivités ? Quelles seront les pratiques, au quotidien, des habitants ? Comment les concepts de Ville durable, de Ville 30 ou de Ville apaisée peuvent se décliner sur Rennes Métropole ? Quelles places pour les piétons, les cyclistes, les personnes vulnérables ? Quelles conséquences sur le développement économique du territoire ?

La rencontre « Espace public, espace à vivre » propose ces réflexions.

Dans l'espace public, il s'agit de définir de nouvelles modalités d'organisation des divers usages. Pour la mobilité, il s'agit d'opérer les changements nécessaires dans les pratiques de déplacement.

Cette manifestation est organisée par l'association « Rue de l'Avenir »

En partenariat avec :

Avec le soutien de :

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB),
Les associations Espace Piéton,
Rayons d'Action,
Le collectif Handicap 35

La Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière,
La Ville de Rennes
La Communauté d'Agglomération Rennes Métropole,
Le CETE de l'OUEST
« Voirie pour tous ».

La journée du 14 mars

Cette journée permettra de prendre connaissance de différentes réalisations et initiatives, en France et en Europe, d'interroger les acteurs locaux sur les politiques mises en place et d'examiner leur impact sur le plan de la sécurité, de la pratique des modes actifs et de la qualité de vie en ville.

Elle s'organisera autour de 3 séquences : **l'espace public - un bien commun ; la mobilité - osons la ville à 30 ; la mobilité - transports en commun, marche et usage du vélo.**

Le 13 mars après-midi

Un parcours piéton et deux parcours à vélo organisés par Espace piéton, Rayons d'action et le collectif Handicap 35 en lien avec la ville et l'agglomération de Rennes, auront pour objectif de visiter quelques réalisations et sites intéressants sur le territoire de Rennes Métropole.

INSCRIPTIONS

Bulletin téléchargeable sur www.ruedelavenir.com

Bulletin à transmettre avant le 9 mars 2013

Soit par mel à : infosrda@ruedelavenir.com

Soit par courrier à « Rue de l'Avenir » 34 rue de l'Eglise 75 015 Paris

